



## Commission de la jeunesse

3324 - Jeunesse - Loisirs et éducation

### Aide aux Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et aux Centres de vacances et de loisirs (CVL)

Rapport n° CP/2011/239

**Service gestionnaire :**

Service de la jeunesse

**Résumé :**

Le Département soutient l'encadrement qu'assurent tant les collectivités que les associations, les jours de congés scolaires, les mercredis et les samedis, ainsi que les séjours dans les centres de vacances et de loisirs

**- Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) :**

Le Conseil Général a décidé lors de sa séance du 15 décembre 2008, de limiter l'aide aux ALSH aux seuls collégiens bas-rhinois, à hauteur de 2 euros par journée/enfant. Ces critères sont appliqués depuis janvier 2009.

**- Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) :**

Le Conseil Général accorde une participation de 0,65 € par journée/enfant aux associations et aux collectivités organisatrices de Centres de Vacances et de Loisirs.

Les propositions d'attribution de ces aides sont récapitulées sur les tableaux ci-joints.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21103	65-6574-33	60 000,00 €	60 000,00 €	2 873,65 €
21104	65-6574-33	72 000,00 €	72 000,00 €	20 429,00 €
15017	65-65734-33	30 000,00 €	30 000,00 €	2 014,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 25 316,65 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, dont :*

- ALSH : 22 443,00 €

- CVL : 2 873,65 €.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL